

## Protection de l'enfance

# Au secours des mineurs isolés

Par Céline Clément  
celine.clement@awicompany.fr

Face au nombre exceptionnel de mineurs isolés à Mayotte, les autorités conjointes du Conseil Général et de l'Etat ont décidé de mutualiser leurs moyens avec ceux des secteurs associatifs et judiciaires pour partir « en guerre ouverte » contre ce phénomène. La presse était conviée jeudi dernier à l'installation de l'observatoire des mineurs isolés.



Le terme de mineur isolé recouvre des réalités complexes.

**MAHONET**  
VOTRE PARTENAIRE HINGILIRE

**ARRIVAGE MASSIF**  
Equipements de pluie

**Equipez-vous la saison des pluies arrive!**

**BOITE PVC**

**Tee-shirt**  
9 COULEURS DISPONIBLES  
POSSIBILITE DE PERSONNALISATION

ROUTE NATIONALE 1 - KAWENI - face à la pharmacie de l'ylang  
Tel 02 69 61 36 30 - fax 02 69 61 47 83 - mahonet@stinet.com

C'est une étape importante en matière de protection de l'enfance ; sur un territoire où l'on constate une explosion du nombre de mineurs isolés, sans représentant légal ou référent familial.

Placé sous la double présidence du Préfet et du président du Conseil Général, le premier observatoire des mineurs isolés va permettre de recueillir et d'analyser des données quantitatives et qualitatives relatives à ce phénomène.

tissants de pays tiers [...] qui entrent sur le territoire d'Etats membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux », la définition peut s'étendre aux mineurs qui ne disposent pas d'encadrement éducatif ou encore aux jeunes mahorais victimes d'éclatement familial.

Pour la coordinatrice de l'équipe mobile sociale de la Croix-Rouge, il faut se rendre sur le terrain pour mesurer la complexité de la situation :

« Il y a les enfants qui errent dans les rues.

Mais il y a aussi ceux qui ont été pris en charge par un tiers, mais qui ne sont pas affiliés à la sécurité sociale, ou déscolarisés. »

**« UN PHÉNOMÈNE QUI PREND DES PROPORTIONS PARTICULIÈRES À MAYOTTE »**

Qu'est-ce qu'un mineur isolé ? Si la résolution de la Commission Européenne les désigne comme des « mineurs ressur-

Reste que la majorité des « mineurs isolés » à Mayotte sont des enfants dont les parents ont été reconduits aux frontières : 60% des mères repartent



à Anjouan sans leurs enfants. Si certains parents en situation irrégulière sont dépassés par les courts délais d'expulsion, nombreux sont ceux qui pensent que leur enfant aura de meilleures conditions de vie à Mayotte.

Pour le préfet Hubert Derache, il faut « développer l'aide de la France à Anjouan » et « privilégier le regroupement familial. »

**« Un phénomène qui prend des proportions particulières »**

Difficile, également, de chiffrer le phénomène. A ce jour, on ne dispose d'aucune donnée précise. Le recensement des mineurs isolés à Mayotte n'est effectuée que par les associations et l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Et le chiffrage réalisé par les associations se base uniquement sur les déclarations des parents, qui ne signalent très souvent que les enfants de 13-14 ans. « On ne va pas parler de chiffre, parce qu'on en a pas, explique Hubert Derache. Mais on sait que c'est un phénomène qui prend des proportions particulières à Mayotte. » Avant de poursuivre : « Il n'y a pas de solution miracle, mais une forte volonté d'avancer. Chacun va essayer d'apporter son expérience ». L'Observatoire va travailler sur trois thématiques : les dispositifs

## Tama : vers un accompagnement social des mineurs isolés

La structure associative Tama compte un pôle social dédié aux mineurs isolés. Ce dispositif agit sur trois axes.

En premier lieu, des travailleurs sociaux oeuvrent au sein des gendarmeries, des commissariats et des centres de rétention, où ils font du rapprochement familial aux Comores et à Mayotte. Ces agents ont pour mission de signaler tout mineur isolé sur l'île. Ensuite, des intervenants sociaux se rendent sur le terrain pour évaluer la situation des mineurs dont ils ont reçu le signalement. Si ces derniers sont en danger, ils sont orientés vers l'Aide Sociale à l'Enfance.

S'ils sont en situation de précarité (scolaire, sanitaire, familiale), ils sont dirigés vers la Direction d'Intervention Sociale et de Prévention (DISP).

Le troisième et dernier étage de leur intervention concerne les mineurs isolés (ceux qui n'ont pas de représentants légaux à Mayotte), qu'ils accompagnent socialement dans la famille ou le tiers qui les accueillent. Dans les cas d'urgence (alimentation, hygiène), l'association dispose d'un Fonds d'Aide Sociale d'Urgence. Actuellement, 60 familles sont suivies par le pôle social de Tama.

d'hébergement, la scolarité et la formation, la prévention de l'isolement.

Ces axes de travail seront pilotés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le vice-rectorat et la Préfecture. L'objectif numéro un, pour Erik Hesler, directeur de l'ASE, est l'accroissement des structures d'accueil. « On ne parle plus de familles d'accueil, mais d'assistantes familiales, explique-t-il. Ce sont des agents des collectivités locales, dont l'agrément à l'exercice de leur métier est délivré par le président du Conseil Général. » Seulement, on ne compte que 52 assistantes familiales agréées à Mayotte.

Et le plafond de trois enfants par assistante, tel qu'il est fixé par la loi, est largement dépassé : « Ici, on est à six enfants en moyenne ». « L'objectif est de multiplier le nombre d'as-



**« L'OBSERVATOIRE VA TRAVAILLER SUR TROIS THÉMATIQUES : LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT, LA SCOLARITÉ ET LA FORMATION, LA PRÉVENTION DE L'ISOLEMENT. »**

sistantes familiales et de créer d'autres possibilités de placement, des structures collectives ou éclatées. »

Cela passera inévitablement par

un renforcement des moyens. A Mayotte, 2% du budget de la collectivité est consacré à l'ASE, contre 60% à La Réunion.

Prêt-à-porter, Tissus,  
Confection, Accessoires... Peintures, Sculptures,  
Masques, Percus...

# Kouleur afrik

Immeuble Sana - Rue du Commerce - 97600 Mamoudzou  
Tél./ Fax : 0269 63 15 92 / 14 16 - Port. : 06 39 27 80 81

**SNACKING** Cuisine de  
l'Océan Indien & Méro

Ouverture semaine de 8h à 18h - dimanche midi  
Nocturne vendredi & samedi - Port de longoni - 06 39 66 87 94